

ARCHIVES

C.I.J.

Communiqué n° 62/13
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

Au cours des huit audiences tenues du lundi 14 au samedi 19 mai 1962 dans l'affaire de l'avis consultatif concernant les obligations financières des Membres des Nations Unies (article 17, paragraphe 2, de la Charte) la Cour a successivement entendu :

M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire adjoint et conseiller juridique au département des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement canadien ; le professeur W. Riphagen, conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement néerlandais ; le professeur Riccardo Monaco, professeur à l'Université de Rome, chef du contentieux diplomatique au ministère des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement italien ; le très honorable sir Reginald Manningham Buller, Q.C., M.P., Attorney-General, au nom du Gouvernement du Royaume-Uni ; M. Jens Evensen, directeur général au ministère des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement norvégien ; sir Kenneth Bailey, C.B.E., Solicitor-General, au nom du Gouvernement australien ; M. Aindrias O Caoimh, S.C., Attorney-General, au nom du Gouvernement irlandais.

La prochaine audience se tiendra le lundi 21 mai à 10 heures 30 ; la Cour entendra le professeur G.I. Tunkin, directeur du département juridique et des traités au ministère des Affaires étrangères, au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et l'honorable Abram Chayes, conseiller juridique du département d'Etat, au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

La Haye, le 19 mai 1962.
